

Conseil citoyen : Prendre part à la vie locale

Installé en décembre 2015 à Chanteloup-les-Vignes, le Conseil citoyen est un véritable organe de démocratie participative.



Il réunit vingt membres, répartis en deux collèges : des habitants, tirés au sort dans le respect de la parité, et des acteurs locaux (commerçants, associations, collectifs...)

Dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020, signé en juillet 2015 par Catherine Arenou et le Président de l'Agglomération, le Conseil citoyen constitue un nouveau chapitre de l'application de la Politique de la Ville à Chanteloup.

Instance autonome, le Conseil citoyen se réunit environ une fois par mois. Il permet aux habitants des quartiers prioritaires de participer à la vie municipale. Ses membres ont engagé une réflexion sur plusieurs axes d'amélioration de la commune, notamment autour des thématiques suivantes :

- L'habitat, le cadre de vie et le renouvellement urbain ;
- La cohésion sociale autour de l'éducation, la jeunesse, la santé, la culture, le sport ;
- Le développement de l'activité économique, de l'emploi et de l'insertion professionnelle ;
- La tranquillité publique

Infos pratiques

C'est quoi le Contrat de Ville ?

Le Contrat de Ville définit l'intervention – économique, sociale et urbaine - des pouvoirs publics dans les quartiers prioritaires. Son objectif est la réduction de la pauvreté avec notamment le renforcement des solidarités, l'accès aux droits, la réussite éducative, l'insertion et la formation, le développement économique et le renouvellement urbain.

Liens utiles

[Trombinoscope : découvrez le visage du Conseil citoyen](#)